

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 08/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2021**

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES

L'an deux mille vingt et un et le samedi treize mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Josyane PAGES, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération 05-2021 suite à une erreur matérielle, les taux 2021 doivent prendre en compte la réforme de la taxe d'habitation.

Le maire précise que cela ne changera rien pour le taux global de TFB pour les habitants, la part communale et départementale fusionnant en une seule part communale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'ajouter la part départementale à la TFB et de conserver le taux 2020 de la taxe foncière (non bâti).

‣ Taxe foncière (bâti)	28.34
‣ Taxe foncière (non bâti)	57.99

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 13 mars 2021
Le Maire

